

MAIRIE DE VILLARS SOUS ECOT

1 de REUGE

25150 VILLARS SOUS ECOT

Villars sous Ecot, le 12 septembre 2025

**PROJET de PROCÈS- VERBAL
DE LA RÉUNION ORDINAIRE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10. 09. 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le dix septembre à dix- huit heures, le Conseil Municipal de la commune de Villars Sous Ecot (Doubs) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de monsieur Christian Hirsch, maire.

Présents : C. HIRSCH, C. MOUHOT, F. CLERGET, S. GROSSIR, Y. MARAIN L. PELLIER, c. PEQUIGNOT, E. ROLLAND .

Absents : I. CASSARD, P. MONNIN

Le conseil a choisi monsieur Christian Mouhot pour secrétaire de séance.

1/ Approbation du procès-verbal du 16 juillet 2025

Le maire soumet au vote le procès-verbal de la réunion ordinaire, séance du 16 juillet 2025 qui est adopté à l'unanimité.

2/ Décision modificative N ° 3 : équilibre du budget section investissement

Il convient de prendre une délibération du conseil municipal afin de rétablir l'équilibre budgétaire de la section d'investissement. Il est nécessaire d'effectuer les opérations suivantes :

Désignation	Diminution sur crédits ouverts	Augmentation sur crédits ouverts
D 2802 : Amort. Frais étude, élabor. modif et révi. Doc d'urbanisme	300,00 €	
TOTAL D 040 : Opérations ordre transf. entre sections	300,00 €	
R 2802 : Amort. Frais d'études, élabor. Modif et révis. Doc d'urbanisme		300,00 €
TOTAL R 040 : Opérations ordre transf. entre sections		300,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative N ° 3 et autorise le maire à procéder au virement de crédits.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

3/ Cimetière Décision travaux Jardin du souvenir

Considérant qu'un « Jardin du Souvenir » est conçu comme un espace vert, il constitue une alternative à la dispersion en pleine nature et permet une inhumation digne sans pour autant recourir au columbarium, plus onéreux.

Considérant l'intérêt qu'aurait la Commune de Villars sous Ecot, de créer un « Jardin du Souvenir », libre de concession, dédié à la dispersion des cendres des défunts.

Le maire propose :

- d'aménager un jardin du souvenir dans la partie haute du cimetière à la suite des cavurnes installés en 2024
- D'aménager cet espace par l'acquisition d'une stèle « jardin du souvenir » le matérialisant et permettant le recueillement des proches et familles et d'un registre en granit rose destiné à recevoir 20 plaques gravées au nom des défunts dont les cendres ont été dispersées. (Le prix des plaques gravées sera défini par décision du conseil municipal).
- D'acquérir un registre papier qui sera tenu par le secrétariat de mairie à la disposition des familles.
- De confier les travaux à La marbrerie Carrara Sarl (montant du devis 4 862€ HT soit 5 844,40€ TTC hors registre papier).

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité des membres présents d'approuver la création du jardin du souvenir et autorise le maire à signer les documents relatifs à cette affaire.

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

4/ Délibération droit de réméré vente parcelle N ° 5 lotissement des Vignes

Lors de l'acquisition, par monsieur Labre, de la parcelle N ° 5 cadastrée ZC 176 .Il était stipulé dans l'acte de vente au paragraphe" Obligation de construire — faculté de réméré" :

L'acquéreur sera dans l'obligation de construire dans un délai de quatre ans à compter de la date d'achat. Par ailleurs, l'acquéreur ne pourra vendre la parcelle de terrain qui lui a été aliénée avant d'avoir construit et achevé l'habitation sauf autorisation spéciale du conseil municipal.

A ce jour, monsieur Labre n'a pas encore édifié de construction mais il a trouvé un acheteur pour ce terrain. Monsieur et madame Poulleau se portent acquéreurs.

Après délibération, le conseil municipal par 7 voix pour et 1 abstention (monsieur le maire se retire au moment du vote) , donne son accord pour lever la faculté de réméré .

Fait et délibéré en séance le jour, mois et an ci-dessus.

5/ Information du conseil municipal - travaux chemin sous la Velle Devis Climent

Le service GEMAPI nous a informé que le projet de protection des berges du ruisseau et de la continuité du chemin ne relève pas de sa compétence. En conséquence, la commune devra supporter les frais de remise en état pour la continuité du chemin tout en respectant une qualité de l'écosystème et une libre circulation et continuité de l'eau. Les travaux (renforcement de la berge déplacement du chemin) seront confiés à la société Climent pour un montant de 8 681€ HT soit 10 417.20 € ITC.

6/ Travaux pose fibre rue du Moulin

La rue du Moulin est actuellement alimentée par le réseau cuivre . Dans le cadre du marché "Vie du réseau du SMIX", l'habitation située rue du Moulin devra être raccordée au réseau fibre. Des travaux de raccordement, par enfouissement de la fibre, seront entrepris prochainement .

7/ Affaires diverses

7.1 Demande de subvention

L'AFMTELETHON sollicite un soutien financier par l'attribution d'une subvention municipale.

Le conseil municipal ne donne pas suite à cette demande.

7.2 Randonnée motos octobre rose

A l'initiative de la mairie de Colombier Fontaine , une balade en moto dans le cadre d'octobre rose aura lieu le dimanche 12 octobre de 8 heures à 20 heures.

7.3 Cérémonie d'anniversaire des vingt -deux fusillés:

Le dépôt de gerbe à la stèle des Grands Jardins aura lieu le vendredi 19 septembre à 18 heures en présence des familles.

La cérémonie d'anniversaire des vingt-deux fusillés aura lieu le dimanche 21 septembre .
9 h30 : Office religieux en l'église de Villars sous Ecot 11 H 00 : Dépôt de gerbes au carré des fusillés.

Un vin d'honneur sera ensuite servi à la salle Jean Monnin .Toute la population est cordialement invitée.

7.4 Travaux voirie

Des travaux de voirie subventionnés sont prévus courant de l'automne :

7.4.1 Travaux de renforcement de bords de rue

Pose d'une poutre béton de renforcement de bords de chaussée sur la rue des Vignes et route d'Ecot (montant total ; 19 342.8€HT soit 23 211.36€ TTC).

7.4.2 Pose de bitume fluxé

Sur les rues du chemin neuf et chemin d'accès au terrain MCV , rue de la Nerveau , rue des Vignes (montant total 393.55 HT soit 24 472.26€ TTC)

7.4.3 Travaux divers de voirie

Montant total 3750 € HT soit 4 500€TTC

La réalisation de ces travaux se fera en fonction des conditions météorologiques.

7.5 Extinction programmée de la fréquence mobile 2G et 3G

L' échéance trop courte choisie par les opérateurs des télécoms pour l'extinction des fréquences 2G et 3G et l'absence d'étude d'impact permettant d'anticiper les risques potentiels à très court terme de cette fermeture pour les citoyens et les territoires les plus vulnérables, inquiètent le sénat.

7.6 Travaux de renouvellement du réseau eau potable entre réservoir d'Ecot A36 et Villars sous Ecot :

Les travaux d'une durée de 2 à 3 mois rendront les chemins de Lielaumont et de derrière la craie impraticables aux véhicules du lundi au vendredi. Ces chemins seront ouverts à la circulation les samedis et dimanches. La société en charge des travaux (entreprise Climent) devra maintenir un accès aux véhicules de secours.

7.7 Campagne de capture de chats en vue de stérilisation

Les gardes nature effectuent actuellement une campagne de capture de chats errants en vue de stérilisation.

7.8 Travaux de remise en état du tracteur tondeuse du FCVI.

Le montant de la remise en état comprend la fourniture : - du plateau de coupe (3 261 HT soit 3 913.2 TTC) - de la pompe à eau (208€ HT soit 249.6€ TTC) .

Le conseil municipal tient à remercier les personnes qui ont effectué bénévolement les travaux de démontage et remontage du matériel neuf.

La séance est close à 20h45 le secrétaire

C. Mouhot



le Maire

C. Hirsch

